

CLASSE 51

Médaille d'or aux trois meilleurs fromages de la province de Québec, exposés dans une classe quelconque,

CLASSE 52

Médaille d'or aux trois meilleurs fromages exposés, sans distinction de province.

BEURRE

CLASSE 53

2. Trois tinettes ou barils de beurre, de la province de Québec, ne pesant pas moins de 50 lbs, chacun et fabriqué dans une beurrerie où l'on reçoit le lait d'au moins 100 vaches. Cinq prix, \$50, \$35, \$25, \$20, \$10.

4. Beurre en mottes, ou en petits pains ou en jarres, pas moins de 50 livres en totalité. Cinq prix \$50, \$35, \$25, \$20, \$10.

5. Beurre en tinettes, en baril ou en jarres, pas moins de 20 livres. Cinq prix, \$25, \$20, \$15, \$10, \$5.

6. Beurre, pas moins de dix livres, en mottes, boules ou petits pains ou pots pour la table. Prix, \$25, \$20, \$15, \$10, \$5.

CLASSE 54.—CONCOURS GÉNÉRAL.

1. Pour les meilleures trois tinettes de beurre, de quelque province que ce soit, exposées dans la classe 53. (Sections 4, 5, et 6 exceptées.

Nous espérons que les membres de la société se feront un honneur de concourir dans ce grand tournoi.

Ontario a une division spéciale dans chaque classe, de même que notre province. C'est seulement dans la classe 52 et 54 que les exposants de toutes les provinces se rencontreront. Ceci devra rassurer les timides.

Les prix sont considérables, comme on le voit et les honneurs seront accompagnés de profits qui ne sont pas à mépriser.

On a déjà demandé au secrétaire de la société à qui appartiennent les prix obtenus dans un concours où l'on expose les produits d'une beurrerie ou d'une fromagerie : Au propriétaire, au fabricant ou aux patrons ? Nous croyons d'abord que les patrons n'ont rien à y voir, à moins que le propriétaire ou le fabricant, refusant d'exposer, s'effacent pour laisser les patrons exposer au nom de la fabrique.

Les honneurs mérités par des produits quelconques, constituent surtout et avant tout, un triomphe personnel pour celui qui les a fabriqués et leur a donné, par son habileté professionnelle, le cachet de perfection que l'on a voulu honorer ; et par suite, les prix qui sont la récompense de ce mérite sont dus à l'ouvrier.

C'est donc notre opinion que le prix appartient au fabricant ; nous devrions plutôt dire que le droit d'exposer appartient au fabricant.

Il ne faut pas oublier en effet que les directeurs de l'Exposition n'ont pas à se préoccuper de ces détails ;

pour eux c'est l'exposant couronné qui a droit au prix, s'il s'est acquitté exactement des formalités préliminaires [entrée] et s'il était dans les autres conditions requises pour se porter exposant.

De toute convenance donc, les propriétaires d'une fabrique doivent permettre au fabricant d'exposer en son nom et de profiter en entier de ces récompenses que son travail lui méritera. Le fabricant à son tour, peut faire tous les arrangements qu'il juge convenable pour se couvrir, en tout ou en partie, des quelques déboursés et des risques que la mise des produits à l'exposition entraîne nécessairement, (entrée, achat des produits à exposer, frais de transport, risques de dépréciation des produits, etc., etc., etc.)

* Il faut, dans tous les cas, que les produits d'une fabrique, soient exposés au nom du fabricant, du propriétaire ou des directeurs de la fabrique.

J. DE L. TACHÉ, Sec. S. I. L.

N. B.—Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le programme de l'Exposition de Montréal qui se tiendra du 17 au 25 Septembre. Notre numéro de Septembre donnera la liste des prix. M. S. C. Stevenson, de Montréal, est le Secrétaire de cette exposition.

J. DE L. T.

EXPOSITION DE LA JAMAÏQUE

EXTRAIT DU RAPPORT OFFICIEL DE M. AUGUSTE DUPUIS
COMMISSAIRE CHARGÉ DE REPRÉSENTER LA PROVINCE DE QUÉBEC À L'EXPOSITION DE LA JAMAÏQUE

L'École d'Agriculture de Ste-Anne de Lapocatière, celle de l'Assomption, la Société d'Horticulture du comté de l'Islet et plusieurs cultivateurs fournirent gratuitement leurs plus beaux produits agricoles et leurs fruits et j'ai acheté un assortiment de produits, tel que mentionné au compte annexé. Le tout formait une collection qui fit honneur à la Province et qui a été dûment appréciée par les journaux de Kingston.

Le transport du trophée, des minéraux et autres articles, par la voie d'Halifax, N.-E., a coûté énormément cher, tel que l'indiquent les comptes et reçus produits ; et démontre la nécessité d'user de l'influence du Gouvernement et des Chambres de Commerce pour obtenir des taux réduits, aussi favorables que ceux des lignes américaines "Atlas", "Anchor" et "Wessels", qui voyagent régulièrement entre New-York et la Jamaïque.....

Le trophée n'a pu être reconstruit dans la principale bâtisse de l'exposition, dans laquelle 65 x 25 pieds avaient été réservés. Il était trop haut pour être introduit à l'intérieur et à mon grand regret, nous avons dû renoncer à le placer à l'exposition, dont il aurait été l'un des plus beaux ornements.